

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Jean-Luc Chollet – Le toit du Parlement aurait-il épuisé la forêt vaudoise ?

### **Rappel**

*Dans quelques mois sera inauguré un bâtiment emblématique pour nos institutions : notre nouveau parlement. Celui-ci donne la place qui lui revient à un matériau noble, indigène et renouvelable : le bois.*

*La population et ses autorités s'en félicitent.*

*Poursuivant sur cette lancée, les communes de Lausanne Région, le Canton et la Confédération, maîtres d'œuvre à des degrés divers, voyaient s'ouvrir devant elles une voie royale pour conforter le retour du bois dans une construction à très fort potentiel symbolique : le futur centre sportif de Malley.*

*Quoi de plus beau que la courbe majestueuse d'une charpente en lamellé-collé comme réceptacle de l'enthousiasme sportif de toute une région ?*

*Eh bien non, il semble hélas acquis que le patriotisme architectural qui prévalut à l'édification du parlement ne se renouvellera pas à Malley et que nous serons coiffés d'un triste ciel minéral et métallique.*

### **Questions au Conseil d'Etat**

*Dès lors, trois questions viennent à l'esprit :*

- 1. La filière bois serait-elle asséchée à ce point dans nos forêts qu'il n'y ait plus la matière nécessaire ?*
- 2. Ou, plus grave, le bois aurait-il été écarté du cahier des charges délibérément, voire par omission ?*
- 3. Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il d'intégrer davantage le bois dans les constructions publiques ou qu'il subventionne ?*

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.*

### **Réponse du Conseil d'Etat**

#### **Réponse à la question 1**

***La filière bois serait-elle asséchée à ce point dans nos forêts qu'il n'y ait plus la matière nécessaire ?***

La forêt vaudoise produit environ 10% des bois récoltés en Suisse, soit 450'000 à 500'000 m<sup>3</sup>/année. Elle est la 2<sup>e</sup> productrice du pays après celle du canton de Berne. L'exploitation moyenne de ces 5 dernières années des bois de service (= bois acheminés dans les scieries et destinés à la construction ou à l'emballage) se monte à 250'000 m<sup>3</sup>, dont 90% de bois résineux. Une part importante

de ces bois est scié en Suisse romande, principalement dans deux grandes scieries industrielles dont l'une est à Rueyres dans le Gros-de-Vaud. Actuellement, deux tiers des bois transformés à Rueyres sont exportés. Il s'agit de plus de 50'000 m<sup>3</sup> de produits sciés représentant l'équivalent de 90'000 m<sup>3</sup> de bois.

Parmi les bois résineux sciés, 15 à 20% sont d'une qualité adéquate pour la confection de bois lamellés-collés, lesquels permettent des réalisations de grande envergure. Pour illustrer le volume de bois dans une grande construction, on notera le récent complexe scolaire de Bercher.

En conclusion, la forêt vaudoise est grande productrice de bois et en exporte une bonne part sous la forme de produits sciés. Elle dispose par conséquent d'une forte capacité à fournir les entreprises de construction avec du bois indigène, y compris celles qui seraient chargées de projets de grande envergure.

### **Réponse à la question 2**

***Ou, plus grave, le bois aurait-il été écarté du cahier des charges délibérément, voire par omission ?***

Le Conseil d'Etat n'étant pas maître d'ouvrage, il ne peut répondre à cette question. C'est au Conseil d'administration, voire à la direction du Centre sportif de Malley, qu'il conviendrait de la poser.

### **Réponse à la question 3**

***Comment le Conseil d'Etat envisage-t-il d'intégrer davantage le bois dans les constructions publiques ou qu'il subventionne ?***

Depuis une vingtaine d'années, le Service Immeubles Patrimoine et Logistique de l'Etat de Vaud (SIPaL) intègre les notions de développement durable dans sa démarche de conduite des projets de construction, transformation et rénovation des bâtiments de l'Etat. Parmi ces notions, l'utilisation du bois dans la construction constitue un moyen de satisfaire aux exigences d'exemplarité de l'Etat en matière de construction. C'est ainsi que l'utilisation du bois dans la construction est au coeur des pratiques du SIPaL depuis deux décennies. Malgré cela, les difficultés pour réaliser des projets bois restent nombreuses, concernant en particulier la dimension économique et le savoir-faire des acteurs. Le recours au bois n'a pas été couronné de succès dans le cas de l'extension du gymnase de Nyon pour ce motif. En revanche, les réussites ne manquent pas : la construction de deux halles pour l'enseignement à Lausanne, de quatre centres régionaux d'exploitation des routes cantonales, la réalisation de l'extension de l'école professionnelle du Chablais à Aigle, celle du Gymnase Auguste Piccard à Lausanne. Ces réalisations permettent d'accumuler de l'expérience et de faire des propositions en réponse au postulat Volet\_14\_POS\_064. Selon le type de marché (appel d'offre en entreprises traditionnelles, générales ou totales), et la phase d'avancement du projet, des interventions stratégiques permettent de favoriser le bois dans les constructions. Certaines sont désormais courantes, d'autres demandent à être pérennisées.

#### Dans le cas d'un appel d'offres en entreprises traditionnelles :

En phase concours d'architecture, le SIPaL précisera, autant que faire se peut, la volonté du maître d'ouvrage de privilégier le bois en rédigeant les cahiers des charges de concours d'architecture dans les termes suivants : *" le maître d'ouvrage attache une importance particulière à la mise en œuvre de matériaux de construction renouvelables, écologiques et recyclables avec une faible part d'énergie grise et d'émission de gaz à effet de serre "*. Dans ce contexte, il est également possible de donner un signal fort, en faveur du bois, en intégrant au jury des personnalités issues de l'économie de la filière bois (architecte ou ingénieur bois).

En phase appel d'offres, le SIPaL intégrera au descriptif détaillé sur la base d'un projet conçu en bois, les dispositions suivantes : *" le bois est issu à 100% de sources légales et exploitées durablement. La justification doit être fournie soit par un certificat COBS (Certificat d'origine bois suisse), soit par une*

*certification semblable ou des pièces justificatives et des déclarations d'origine équivalentes "*. Ainsi, lors de l'évaluation des offres, les critères correctement pondérés permettront d'attribuer le marché à une offre qualitativement supérieure.

Dans le cas d'un appel d'offres en entreprise générale ou totale:

Dès la fin de la phase programmation du projet, le maître d'ouvrage peut décider de mener le projet en entreprise générale ou totale. Il est alors possible d'orienter les propositions vers une variante bois. Conformément à la volonté du Conseil d'Etat, le SIPaL a déjà réalisé cette démarche avec succès et fera perdurer cette incitation.

Au stade de l'appel d'offres, c'est le cahier des charges fonctionnel que le SIPaL affinera en insérant l'article suivant : *" le maître d'ouvrage attache une importance particulière à la mise en œuvre de matériaux de construction renouvelables, écologiques et recyclables avec une faible part d'énergie grise et d'émission de gaz à effet de serre. L'offre doit contenir les justificatifs suivants : certificat, description du produit, bilan écologique selon modèle etc..."*. Ainsi, comme pour les appels d'offres en entreprises traditionnelles, les critères correctement pondérés permettront, lors de l'évaluation des offres, d'attribuer le marché à une offre qualitativement supérieure.

Enfin, depuis plus de dix ans, le SIPaL et la Ville de Lausanne ont conçu un outil d'évaluation des projets, en perpétuelle évolution, qui intègre déjà les critères suffisants pour garantir une exemplarité en termes d'utilisation du bois, voire du bois indigène, dans la construction. Il s'agit du logiciel "Sméo, fil rouge pour la construction durable " que le SIPaL impose aux différents partenaires tout au long du développement du projet.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 novembre 2017.

Le président :

*P.-Y. Maillard*

Le chancelier :

*V. Grandjean*